

Procédure d'attribution de bourses de **mobilités sortantes** au bénéfice d'étudiant.e.s français.e.s ou étranger.e.s inscrit.e.s dans un Master de l'École Universitaire de Recherche CREATES

L'EUR CREATES – Créativité Transformation Émergences – assure la formation et la recherche dans les domaines suivants : arts ; littératures, langues, cultures et civilisations étrangères ; philosophie ; sciences de l'information et de la communication ; linguistique ; histoire et archéologie ; anthropologie et ethnologie ; sciences de gestion et du management ; psychologie ; sciences de l'éducation.

L'EUR CREATES propose plus de 24 parcours de master accrédités, une vingtaine de diplômes doctoraux au sein de l'École Doctorale SHAL (Société Humanité arts et Lettres), dont trois dans le domaine spécifique de la recherche artistique (musique, arts et écritures), ainsi que des programmes de formation courts (résidences, Summer School, etc.), en collaboration avec des partenaires industriels ou des institutions, nationales ou internationales (Vivendi/Canal, INA, Dolby©).

Cet appel à candidatures entend développer la visibilité internationale de l'ensemble des masters relevant de l'EUR et ne concerne que les étudiant.e.s de très haut niveau.

Ces bourses de mobilité couvrent les années universitaires à compter de 2022-2023. Leur montant est de 1000 euros par mois pendant 6 mois ; des éventuelles gratifications de stages peuvent être cumulées si la réglementation en vigueur le permet. Les étudiants extra-communautaires récipiendaires de cette bourse pourront prétendre à une exonération partielle des droits d'inscription différenciés.

Le financement accordé par l'EUR CREATES n'est pas cumulable avec les autres dispositifs existants proposés par l'établissement.

Les Masters en alternance/apprentissage ne sont pas concernés par ce dispositif de bourses.

MASTERS DE L'ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE CREATES « ARTS ET HUMANITÉS »

Les Masters de l'EUR CREATES (mentions et parcours) éligibles sont les suivants :

Master Arts

- Parcours M2 Ethnologie des arts vivants
- Parcours Création, performance et pédagogie musicales
- Parcours Arts du spectacle – Théâtre : recherche et création
- Parcours Savoirs du corps dansant : improvisation, transmission, archives

Master LLCE

- Parcours Études Hispaniques et Hispano-américains
- Parcours Études du Monde Anglophone
- Parcours Langue et Culture Italiennes
- Parcours Tradaptation : sous-titrage et doublage des productions cinématographiques et audiovisuelles (TSD)

Master Lettres

- Parcours Lettres Classiques et Modernes
- Parcours Linguistique
- Parcours Mondes du document : supports, contenus, médiations

Master Humanités et Industries créatives

- Parcours Management de jeu vidéo, image, créativité (MAJIC)
- Parcours Management de projet, Innovation, créativité (MAPIC)

Master Information, communication

- Parcours Digital Studies, Information et Communication (DISTIC)
- Parcours Évènementiel, médiation et ingénierie de la culture – Arts actuels, musées et patrimoine (EMIC)
- Parcours Innovation Création et Communication Digitale (ICCD)
- Parcours Ingénierie de la communication organisationnelle, numérique et stratégique (ICONES)

Master Langues Étrangères Appliquées

- Parcours Traduction et Rédaction d'Entreprise
- Parcours Langues et affaires internationales : relations franco-italiennes

Master Culture Civilisation et Sociétés

- Parcours Philosophie et histoire des idées

Master Psychologie

- Parcours Psychopathologie Psychanalytique et Cliniques Transculturelles

Master Français Langue Étrangère

- Parcours Didactique du Français langue étrangère et langue seconde

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Est éligible à la bourse d'un des Masters de l'EUR CREATES tout.e étudiant.e inscrit.e en première année d'un des Masters de l'EUR CREATES **et justifiant d'une moyenne générale d'au moins 14/20 (ou équivalent).**

Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

CALENDRIER

- Lancement de l'appel : le 6 mars 2023
- Date limite d'envoi des dossiers : le 7 avril 2023
- Notification d'attribution des bourses aux candidats : le 12 avril 2023
- Date limite d'acceptation de la bourse par les candidats : le 19 avril 2023

CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront dématérialisés ; ils seront envoyés sous forme de fichier « zip » unique avant le 7 avril 2023 par mail à « eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr ». Le mail d'envoi devra **obligatoirement** mentionner l'objet suivant : « Candidature à l'AAP Bourses d'Excellence de Master » (**sous peine d'exclusion**). Le fichier zip devra contenir les pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae d'un maximum de deux pages ;
- Une lettre de motivation **en langue française** faisant notamment apparaître en quoi le choix de la formation répond à un projet personnel et professionnel de l'étudiant.e. Dans cette lettre sera également mentionné, le cas échéant, le projet doctoral de l'étudiant.e en faisant apparaître son rattachement aux thématiques de recherche des laboratoires UCA. La lettre de motivation sera visée par le responsable de l'année de formation qui pourra ajouter, s'il/elle le souhaite, une note d'accompagnement.
- Les relevés de notes, les rangs des années de Licence et éventuellement de Master (traduits en français pour les étrangers). Pour les diplômés étrangers, des explications sur l'échelle des notes devront être jointes.
- Le choix du parcours dans lequel l'étudiant.e souhaite s'inscrire.
- Toute preuve attestant des difficultés financières (avis d'imposition, relevé de banque, attestation de bourse sur critères sociaux, ...)
- Une copie du passeport.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- L'excellence du/de la candidat.e telle qu'elle ressort de son parcours universitaire. Le/La candidat.e doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé ;
- Sa motivation à poursuivre éventuellement une thèse au sein d'un laboratoire de l'EUR CREATES sera particulièrement appréciée.
- Une audition du/de la candidat.e pourrait être programmée (par visioconférence), si nécessaire.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

- Validation administrative des dossiers de candidature (cf. paragraphes « Critères d'éligibilité » et « Candidatures »)
- Validation et pré-classement des dossiers de candidature par le responsable de master concerné
- Classement général des dossiers de candidature par le COPIL de l'EUR CREATES en fonction des critères d'évaluation précités au paragraphe « Evaluation des candidatures ».

ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Le/La candidat.e retenu.e dispose d'une semaine à compter de la notification de la bourse pour l'accepter. Le non-respect de cette clause est considéré comme une renonciation ; la bourse sera automatiquement attribuée dès lors au/à la candidat.e classé.e en deuxième position. Une fois admis en master, il/elle devra procéder à toutes les démarches administratives relevant de son inscription.

Si le/la candidate déroge au calendrier (cf. paragraphe « Calendrier ») ou refuse la bourse, la bourse est offerte au/à la candidat.e suivant.e de la liste complémentaire.

VERSEMENT DE LA BOURSE

La bourse d'un montant de 6.000 € **est attribuée selon des versements échelonnés mensuellement.**

La bourse est versée sous réserve du respect de l'obligation d'assiduité du/de la bénéficiaire.

L'absence de justificatifs d'absence et en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement a pour conséquence l'interruption immédiate du versement de la bourse.